



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.712.1.(46e) - DÜC/BRC

3003 Berne, le 27 novembre 1991

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Deuxième commission de l'Assemblée générale de l'ONU :
travaux sur UNCED et le climat

NOTE AU DOSSIER

1. Introduction

Le soussigné, accompagné pour une partie des débats du Ministre Leutert (DOI) et de Mme Morand Francis (OFEFP), a participé aux travaux de la 2ème Commission (économique et financière) de l'Assemblée générale sur les points de l'ordre du jour relatifs à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et la protection du climat mondial. Pour des raisons pratiques ces deux sujets ont été traités simultanément.

2. Résumé des débats

Monsieur Maurice Strong, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, a rappelé que plusieurs des décisions adoptées lors de la troisième session du PrepCom de la CNUED en août dernier n'ont pas été obtenues facilement. Cette session a surtout démontré l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir et mis à nu des différences substantielles qui devront encore être aplanies, notamment la question des ressources financières et celle du transfert de technologie. Strong a également estimé que les décisions institutionnelles qui seront adoptées à Rio placeront les Nations Unies face à un nouveau multilatéralisme, fondé sur l'intérêt commun, le partenariat, l'équité et le respect d'obligations et d'engagements mutuels.

Monsieur Cutajar, Secrétaire exécutif du Comité intergouvernemental de négociation de la Convention sur le climat, a mis en exergue la nécessité de disposer de ressources financières supplémentaires, susceptibles de permettre la participation large de représentants des pays en développement aux sessions futures de négociation. Monsieur Jean Ripert, Président du même Comité de négociation, a abordé la question de la responsabilité des pays dans le changement climatique, affirmant que les pays qui sont les pre-



miers responsables de l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère doivent prendre la tête des efforts pour lutter contre ce problème.

Le Groupe des 77 (Ghana) a souligné la nécessité d'un partage équilibré du fardeau de la protection de l'environnement. Il a regretté en l'occurrence la "mauvaise volonté" de certains pays développés dans les négociations. Le G-77 souhaite l'ouverture rapide de négociations relatives à l'élaboration d'une convention sur la biotechnologie.

Les pays de la Communauté européenne (Pays-Bas) ont reconnu une responsabilité globale en tant que pays industrialisés. Les pays communautaires reconnaissent en outre la nécessité d'apporter leur soutien aux pays en développement ainsi qu'aux économies en transition dans leurs efforts visant à assurer un développement durable, dans leur respect de leur souveraineté nationale et de leur responsabilité propre. Les pays communautaires estiment également que les pays industrialisés ont une responsabilité différenciée concernant la question du climat.

L'Egypte a estimé que la CNUED devait être le forum politique pour entreprendre une réinterprétation de la Charte des Nations Unies. L'Argentine a pour sa part, comme la plupart des pays en développement, insisté sur les aspects du transfert de technologie écologiquement rationnel en faveur des pays en développement, ainsi que sur la nécessité de ressources financières supplémentaires. L'Uruguay a demandé en outre une étude sur la conversion des dépenses militaires aux fins de la protection de l'environnement. Un grand nombre de délégations ont également insisté sur la nécessité d'une action institutionnelle pour assurer le suivi de la CNUED.

Parmi les projets de résolution présentés, le Ghana, au nom du G-77, en a présenté un intitulé "environnement et commerce international" par lequel l'Assemblée générale, noterait avec satisfaction les efforts que fait la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) pour intégrer la notion de développement durable dans ses travaux. Plusieurs délégations des pays industriels ont également fait état des travaux du GATT. A ce sujet, le Ghana, toujours au nom du G-77, a présenté un projet de résolution aux termes duquel l'Assemblée générale réaffirmerait que tous les pays doivent s'acquitter de leur responsabilité en renforçant les règles et les prescriptions du système commercial multilatéral dans leur intérêt collectif et engagerait à cette fin tous les participants à l'Uruguay round à adopter une optique constructive et globale tenant pleinement compte de l'environnement.

Encore au nom du G-77, le Ghana a présenté un autre projet de résolution intitulé "mesures économiques utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement". Aux termes de ce texte, l'Assemblée générale engagerait les pays développés à s'abstenir de profi-

ter de leur position dominante dans l'économie internationale pour exercer une pression au moyen d'instruments économiques en vue de modifier les systèmes économique, politique, commercial ou social des pays en développement.

3. Conclusions

Pour ce qui concerne les résultats attendus de la CNUED, ils n'ont guère évalués depuis le PrepCom III d'août, mais se sont précisés quelque peu :

- la déclaration ou Charte de la Terre prend de l'ampleur : certains pays y voient l'occasion de réviser totalement le mécanisme de coopération multilatéral, de revoir la Charte des Nations Unies, celle des droits de l'homme, etc.

Dans ce contexte, les Philippines ont résumé leur position de façon intéressante. La Charte devrait faire appel aux déclarations suivantes :

tout être humain a un droit inaliénable à la vie;

tout être humain a droit à une meilleure qualité de vie;

tout être humain doit protéger l'environnement;

l'humanité actuelle et future a droit au développement;

chaque Etat a un droit souverain sur ses ressources naturelles pour le bien-être de son peuple;

tous les peuples doivent coopérer pour le développement durable.

Ce type de propositions soulève bien entendu des interrogations gigantesques en matière de philosophie, d'éthique (le premier point par exemple : peine capitale, famine endémique et aide au développement, avortement, euthanasie médicale, etc.), de droit international public (vérification, droit/devoir (?) d'intervention, etc.). Il devient néanmoins de plus en plus probable que la Charte sera un document, en fin de compte, relativement court, mais dont la version présentée à Rio ne sera qu'une première étape.

- L'Agenda 21, dans sa version adoptée au PrepCom III, est largement approuvé. Certaines délégations toutefois, notamment quelques pays du G-77 et les Scandinaves, souhaiteraient qu'il soit encore plus vaste pour englober de nombreux sujets non inclus actuellement comme la désertification, la concentration urbaine, la santé, l'approvisionnement en eau, etc. L'accent a surtout été mis sur l'importance d'une approche intégrée des domaines sectoriels.
- Quand aux questions institutionnelles, elles ont été à peine évoquées si ce n'est pour insister sur la nécessité d'assurer d'ores et déjà un suivi à la CNUED. Bien des pays en développement en effet, craignent que les acquis de la Conférence se perdront peu après sa tenue.

- Les conventions climat et biodiversité n'ont attiré que peu de commentaires, noyés pour la plupart dans le débat général sur la CNUED. Le débat sur ces points a permis surtout de souligner le fait que la convention cadre sur le climat devrait tenir compte du principe du "pollueur-payeur" et mettre au point un mécanisme qui délimiterait la responsabilité de chaque pays en fonction d'un classement fondé sur le degré de la menace à l'environnement, et établi à partir d'un bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre.

DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
Section des affaires internationales de
l'environnement

C. Ducret.

Claude-G. Ducret



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

0.713-845.21 - DUC/POC-13

Berne, le 28 novembre 1991

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

**Note aux membres du Groupe de coordination UNCED et aux responsables
des sous-groupes**

OFEFP: W. Schmid, R. Cléménçon, P. Morand Francis,
R. Lamb
OFPI: P. Bächtold
AFF: C. Minger
OFAEE: C. Häberli
OFAG: I. Maríncek
DDA: T. Wiederkehr, O. Chave
DOI: S. Husy

Veillez trouver ci-après une note d'information. Elle concerne les débats sur UNCED et le climat de la semaine passée tenus à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Avec nos meilleures salutations.

DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
Section des affaires internationales de l'environnement

C. Ducret

Claude-G. Ducret

Reg. Nr.	8.01.80.2
Eintrag	
Bis	2. 12. 91
Direkt.	
Ex.	FS
Z. 2. 12. 91	
Z. Konzepts	

Annexe mentionnée

*copie: membres du sous-groupe
3.12.91 ✓*

Copie avec annexes:

- Mission suisse, New York
- Ambassade de Suisse, Brasilia
- StabGGST, O. Desarzens
- OFIAMT, P. Brandt ✓
- DDIP, M. Hartenbach
- KJP, LTJ, LTH, LAZ, EGA